



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Etaient présents : Michel BLASER, Céline GROS, Michèle BERTHOLINO, Régis LACROIX, Charles MIELLIN, Michel RAGEOT, Delphine BARTHET, Julien BUFFAUT

Absents excusés : Sonia MORNICO, Franck GANEVAL

Pouvoirs reçus : Julie REVY à Michèle BERTHOLINO et Sonia MORNICO à Delphine BARTHET

Secrétaire de séance : Michèle BERTHOLINO

Début de la séance : 20h37

Avant de débiter, Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal de procéder à l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

FINANCES : Approbation de devis pour le projet PARE-FEU du lotissement du Mont du Cerf et Neige et Plein Air.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après s'être fait présenter, le compte rendu de la réunion du 21 mars 2023 est approuvé.

VOTE : pour 10 contre 0 abstention 0

ORDRE DU JOUR

1 _ FINANCES – BUDGET DU LOTISSEMENT DU MONT DU CERF ET COMMUNE DE MAISOD 2023

LOTISSEMENT DU MONT DU CERF

- Vote du Compte Administratif 2022

Madame Céline GROS, 1^{ère} Adjointe, présente à l'assemblée le Compte Administratif 2022 pour le lotissement du Mont du Cerf.

LOTISSEMENT DU MONT DU CERF	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2022	174 855,30 €	76 400,00 €	0.00 €	34 855,30 €
Report 2021	- €	178426.00 €	- €	- €

- Affectation du résultat

Après avoir approuvé le compte administratif, l'assemblée statue sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif fait apparaître :

<i>Déficit de fonctionnement de :</i>	98 455.30 €
<i>Excédent reporté de :</i>	178 426.82 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	79 971.52 €
<i>Déficit d'investissement de :</i>	0.70 €
<i>Déficit de restes à réaliser de :</i>	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	0.70 €

L'assemblée, **décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCÉDENT	79 971.52 €
<i>Affectation complémentaire en réserve (1068) :</i>	0.70 €
<i>Résultat reporté en fonctionnement (002) :</i>	79 971.52 €
<i>Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT</i>	0.70 €

Monsieur le Maire se retirant, l'assemblée, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du lotissement du Mont du Cerf, et valide l'affectation des résultats sur le budget primitif 2023.

- **Approbation du Compte de Gestion 2022**

Après l'approbation du compte administratif, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte de Gestion du trésorier pour l'année 2022, qui est, en tous points, identique au Compte Administratif exécuté par la collectivité.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 du trésorier.

- **Vote du Budget Primitif 2023**

Monsieur le Maire présente et commente, article par article, le budget primitif 2023.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de voter le Budget Primitif 2023 équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

Fonctionnement :	155 722.00 €
Investissement :	0.00 €

Toutes les parcelles ayant été vendues, le budget 2023 du lotissement prévoit le transfère de son excédent sur le budget communal.

- Vote du Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire présente et commente, article par article, le budget primitif 2023.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de voter le Budget Primitif 2023 équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

Fonctionnement :	839 796.96 €
Investissement :	1 993 752.96 €

2_ FINANCES – APPROBATION DE DEVIS

- ONF : Création d'une bande pare-feu sous le lotissement du Mont du Cerf

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de l'ONF pour la création d'une bande pare-feu en forêt communale de MAISOD sous le lotissement du Mont du Cerf à la somme de 41 700.00 € ht (soit 50 040.00 € ttc)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir le devis de l'ONF à la somme de 41 700.00 € ht.

- TELLA : Création d'une bande pare-feu à MAISOD sous Neige et Plein Air

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de la société TELLA ENVIRONNEMENT pour la création d'une zone pare-feu d'environ 4 500 m² à MAISOD sous Neige et Plein Air, à la somme de 1 500.00 € ht (soit 1 800.00 ttc).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir le devis de la société TELLA ENVIRONNEMENT à la somme de 1 500.00 € ht.

Monsieur le Maire informe rappelle à l'assemblée qu'une demande de subvention FONDS VERT a été effectuée en date du 22 mars 2023. Cette dernière devrait couvrir 80 % des dépenses liées à ce projet pare-feu.

3_ QUESTIONS DIVERSES

- Relais du Lac :

L'appel d'offres pour le marché public est terminée. L'ouverture des plis est en cours par le bureau d'études.

- Mont du Cerf :

Installation d'une barrière dans l'escalier qui relie le Mont du Cerf bas à Mont du Cerf haut ainsi qu'une barrière pour sécuriser le chemin.



Le maire,
Michel BLASER

COMMUNE DE MAISOD

- Vote du Compte Administratif 2022

Madame Céline GROS, 1^{ère} Adjointe, présente à l'assemblée le Compte Administratif 2022 pour la commune de MAISOD.

COMMUNE DE MAISOD	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2022	265 861,42 €	511 550,37 €	115 931,21 €	15 896,93 €
Report 2021	- €	267 003,00 €	- €	14 518,00 €

- Affectation du résultat

Après avoir approuvé le compte administratif, l'assemblée statue sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Excédent de fonctionnement de : 245 688,95 €

Excédent reporté de : 267 003,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **512 692,08 €**

Déficit d'investissement de : 85 516,28 €

Déficit de restes à réaliser de : 0,00 €

Soit un besoin de financement de : **85 516,12 €**

L'assemblée, **décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCÉDENT **512 692,08 €**

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 85 516,12 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 427 175,67 €

Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT 85 516,12 €

Monsieur le Maire se retirant, l'assemblée, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 de la commune de MAISOD, et valide l'affectation des résultats sur le budget primitif 2023.

- Approbation du Compte de Gestion 2022

Après l'approbation du compte administratif, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte de Gestion du trésorier pour l'année 2022, qui est, en tous points, identique au Compte Administratif exécuté par la collectivité.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 du trésorier.